

Original: anglais

## DÉCLARATION DE LA CORÉE À LA SOUS-COMMISSION 2

La Corée est reconnaissante pour tous les efforts déployés par les chercheurs, les développeurs des MP et les CPC en vue de faire progresser les travaux de cette Sous-commission et vous remercie M. le Président, en particulier, pour vos excellents travaux au cours de cette semaine.

La Corée peut faire preuve de souplesse et accepter l'allocation du TAC que la majorité des CPC ont soutenu avec réticence et nous souhaiterions noter que la Corée est également l'une des CPC partageant sa déception et sa frustration face aux résultats de l'allocation.

La Corée souhaiterait inviter la Sous-commission à rappeler la Recommandation 02-08 qui indique clairement que la Corée récupèrera sa part de 1,5% de tout TAC donné lorsqu'elle aura individuellement pêché ses niveaux actuels de sous-consommations.

La Corée a soumis une déclaration à la réunion de la Sous-commission 2 en mars 2018 demandant à la Sous-commission de rappeler cette Recommandation lors de toute future discussion sur l'allocation. Toutefois, la demande de la Corée n'a pas été prise en considération lors des discussions sur l'allocation tenues cette année. Nous sommes donc contraints d'exprimer, de nouveau, notre profonde déception quant au fait qu'il n'a pas été tenu compte de la Recommandation 02-08 et de la déclaration de la Corée.

La Corée souhaiterait souligner fermement que les parts légitimes des nations de pêche, notamment la part de 1,5% du TAC de la Corée, conformément à la Recommandation 02-08, devraient, la prochaine fois, être dûment prises en considération et être prioritaires lors des discussions sur la clef d'allocation ou l'allocation de réserves ou de TAC.